

Au Conseil communal d'Aigle

Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de Madame Françoise Goy du 21 septembre 2020 concernant l'élaboration d'un plan urgence climatique pour appliquer l'agenda cantonal 2030

Commission composée de Mesdames et Messieurs :

Françoise Goy
Anny Hertig
Pierre-Alain Schweizer
Philippe Pasche
Joël Launaz
Stéphane Tille
Alexandre Favre, rapporteur

La commission, au complet, s'est réunie à une reprise à l'Hôtel-de-Ville le 27 avril 2021.

Messieurs Jean-Luc Duroux, Municipal et Michaël Dupertuis, responsable du secteur développement durable et énergies renouvelables pour la Commune. Nous remercions ces Messieurs de leur présence et des réponses apportées à nos questions.

Après avoir écouté la postulante nous exposer ses motivations et aspirations, nous avons procédé à un tour de table afin de comparer nos points de vue. De cette discussion intéressante, constructive et positive ressort très fortement et de façon unanime le souhait de mettre en place un Plan Climat (ci-après PC) pour notre cité, ses habitants actuels et surtout futurs.

Nous avons ensuite eu une explication de Monsieur Duroux sur la position municipale. Il en ressort que notre exécutif est sensible à cette cause. Des mesures sont déjà prises, telles que le renouvellement du label Cité de l'Energie, la mise en place actuellement réalisée de la planification énergétique territoriale. Il y a déjà du travail effectué dans le but d'obtenir le label Ville Verte. La Municipalité vise à établir un PC.

Pour la soutenir dans ses démarches, la Municipalité a donné un mandat à Monsieur Dupertuis qui nous expose son travail.

La dernière relabellisation Cité de l'Energie date de 2017, elle avait été obtenue avec 67% des points ce qui est une très bonne note. Il en résulte un plan d'action qui est en place et est adaptable. Cette certification, incluant de nouvelles normes, devrait être confirmée en 2021.

La vision globale sera grandement améliorée grâce à la mise en place de la planification énergétique territoriale.

Des efforts conséquents concernant la biodiversité sont entrepris et prévus et sont nécessaires afin d'accéder au label Ville Verte, qui est nouveau, complet et chapeauté par la confédération et pour lequel Aigle pourrait être une des pionnières en Suisse en matière de labellisation, dès 2022.

Il y a aussi la mise sur pied d'un Plan Energie et Climat communal (PECC), incité par le canton, qui est en gestation.

Lors de la discussion générale qui s'est ensuite tenue après avoir libéré Messieurs Duroux et Dupertuis, les commissaires ont exposé leurs points de vue plus précisément, que ce soit sur des mesures que devrait contenir le PC ou sur un aspect plus formel quant à l'acceptation de ce postulat.

Les grandes lignes en résultant sont les suivantes :

- Eviter absolument de créer une usine à gaz, mais viser à obtenir un plan d'action clair et précis des mesures réalisables immédiatement et à long terme
- Des outils sont déjà existants, tel que le PC du canton, il est inutile de chercher à réinventer la roue, l'important est d'avoir du concret. De plus, on peut raisonnablement penser que d'être aligné avec le canton peut permettre à l'avenir d'envisager des subventions plus « faciles à obtenir » et viser à une meilleure efficacité des ressources engagées
- Intégrer le travail déjà effectué
- Eviter l'effet silo, avoir une vision large en veillant à la responsabilité transversale entre les dicastères
- Prioriser les actions
- Mettre l'accent sur la durabilité
- Valoriser et y intégrer la Commission énergie de la commune
- S'assurer que la Municipalité exerce son rôle d'agent tout en s'occupant de poser les conditions cadres

En conclusion, la commission, à l'unanimité moins une abstention, avec l'assentiment de la postulante, vous propose, dans le but de marquer un signal fort face à la problématique climatique, Chères Conseillères et Chers Conseillers, de transformer ce postulat en motion avec l'intitulé suivant :

La Municipalité est chargée de présenter une stratégie avec un plan d'action concret : « programme durabilité, énergie & climat », en cohérence avec la politique cantonale en la matière (notamment le Plan climat vaudois), en y intégrant les travaux déjà engagés (par exemple: Programme de politique énergétique, Cité de l'énergie, Aigle Ville Verte, planification énergétique territoriale, etc). Il est souhaité que le développement de ce programme et sa mise en oeuvre soient une des priorités de la Municipalité lors de la nouvelle législature et ce dès son début.

avec un renvoi direct à la Municipalité pour étude et réponse.

Aigle, le 5 mai 2021

Pour la commission

Alexandre Favre, rapporteur

